

PROCES-VERBAL SEANCE DU Conseil Municipal du 02/06/2025

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - LADRE R.

Absents : YILMAZ Y - DE MATOS C. - ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à RAVET V.

Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secrétaire de Séance : MILLET Daniel

1- OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- CONVENTION de partenariat entre CPTS du Haut Bugey relative à l'organisation, la promotion et la réalisation d'une action Equilibr'Age, dans le cadre du programme Equilibre, au sein de la Maison SAMBARDY.
- AVENANT n°3 à la CONVENTION avec LA POSTE relative à l'extension des heures de mise à disposition de la salle Ecoiffier pour les examens du code de la route.
- CONVENTION de stages de découverte avec l'IPAC Annecy, au sein de la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du 26/05/2025 au 04/07/2025 avec Elif SELCUK
- CONVENTION de stages de découverte avec le Lycée St Joseph, au sein de la Résidence DALLEX-ALLOMBERT pour la période du 16/06/2025 au 27/06/2025 avec Clara PONCON
- Contrat d'Accueil de proximité Résidence Dallex-Allobert - Mme JEANDOT à compter de mars 2025.
- Contrat d'Accueil de proximité Résidence Dallex-Allobert - M. François THIRIET à compter du 09/05/2025
- CONVENTION relative à la mise à disposition d'un local Rue des Montains à l'association COMITÉ des FÊTES de BELLIGNAT à partir du 25 avril 2025.
- CONTRAT d'engagement de droit public à durée déterminée établi pour accroissement saisonnier d'activité du 02/06/2025 jusqu'au 31/07/2025 avec Monsieur Eray BARAZ aux Services Techniques de la Commune.
- CONTRAT d'engagement de droit public à durée déterminée établi pour accroissement saisonnier d'activité du 02/06/2025 jusqu'au 04/07/2025 avec Monsieur Célian BOBAN aux Services Techniques de la Commune
- CONTRAT DE MAINTENANCE Dombes HOTTES Nettoyage (St ANDRE CORCY) pour un montant par intervention de 974.52 € TTC - salle du chalet et MARPA
- CONTRAT d'Electricité Provisoire EDF - Borne festivité Parking Salle Polyvalente du 10/06/2025 au 31/07/2025 – Fête de la musique et Fête Patronale
- Devis FROID & MACHINES (MONTREAL-LA-CLUSE) pour :
 - Stylo enregistreur – Restaurant scolaire pour un montant de 147.60 € TTC
 - Remplacement pompe Lave-Vaisselle – Restaurant Scolaire pour un montant de 694.80 € TTC
- Devis SARL TIHBSE (BELLIGNAT) pour :
 - Fabrique et pose de 2 barrières – FORÊT NOIR pour un montant de 4 788.00 € TTC
 - Réfection porte sectionnelle et portes de service local Centre Commercial « HEI » pour un montant de 11 736.00 € TTC

- Petit matériel pour boîte à livres MJP pour un montant de 84.00 € TTC
- Devis ARSOTEC PYROTECHNIE (St CHRISTOPHE / DOLAIZON) pour :
 - Sonorisation – Fête Patronale pour un montant de 1 664.00 € TTC
 - Feu d'artifice – Fête Patronale pour un montant de 12 564.00 € TTC
- Devis AU COL VERT (BOURG EN BRESSE) pour munitions Police pour un montant de 195.80 € TTC
- Devis VET SECURITE (AURILLAC) achat chaussures – Police pour un montant de 216.42 € TTC
- Devis SC RICHARD (BELLIGNAT) pour :
 - Abergement velux – Maison Associations F. SAMBARDY pour un montant de 525.79 € TTC
 - Intervention toiture – Police + Ferme + Ecole Pré des Saules pour un montant de 25 399.57 TTC
 - Nettoyage gouttière et noue toiture Primaire sources pour un montant de 1 623.98 € TTC
- Devis SARL BRISET CABRAL (GROISSIAT) pour :
 - Réfection bureau CAF suite à fuite – Maison Associations F. SAMBARDY pour un montant de 1 388.40 € TTC
 - Réfection peinture du restaurant scolaire pour un montant de 13 329.60 € TTC
- Devis SAS JAQUIPE2 (VEYZIAT) pour l'achat de tee-shirt d'un montant de 383.70 € TTC
- Devis KOMPAN (DAMMARIE LES LYS) Achat terrain multisport pour Square Eiffel pour un montant de 43 611.34 € TTC
- Devis ECHOPPE (BORDEAUX) Remplacement EPI du personnel + stock pour un montant de 344.28 € TTC
- Devis L&Db (St GENIS LAVAL) Eclairage façade de mairie 17 934.00 € TTC
- Devis LASER MOVEMENT (LIMOURS) Création spectacle Laser pour fête patronale d'un montant de 7 770.00 € TTC
- Devis TECMARQUAGE (FREJUS) achat de buses pour Machine peinture routière pour un montant de 256.80 € TTC
- Devis TEREVA (BOURG EN BRESSE) changement des luminaires MARPA + groupe scolaire Pré des Saules pour un montant TTC de 2 354.16 € TTC
- Devis HENRI JULIEN (BETHUNE) réassort Vaisselle 2025 MARPA + Restaurant scolaire pour un montant de 386.33 € TTC
- Devis D. SCOLA (BELLIGNAT) Réparation volet appartement n° 25 – MARPA pour un montant de 468.00 € TTC
- Devis WEBSILOR (GUENANGE) Cordage Pré-rond pour un montant de 203.42 € TTC
- Commande AMAZON.FR – Talkie- walkie pour école Pré des Saules pour un montant de 124.99 € TTC
- Devis MOTOCULTURE 01 (ARBENT) Jeu de lames réciproce pour un montant de 216.00 € TTC
- Devis MORAND (BELLIGNAT) Menuiserie extérieures appartement av. d'Oyonnax pour un montant de 11 797.18 € TTC
- Devis AUTO SYL (ARBENT) 2 batteries pour désherbeuse – Voirie pour un montant de 615.85 € TTC
- Devis INSIGNA (VALENCIA Espagne) Vêtement + Matériel Police Municipale pour un montant de 1 149.67 € TTC
- Devis VIA System (VIRIAT) peinture Routière pour un montant de 17 076.89 € TTC
- Devis ENSEIGNES EB (SAMOGNAT) réalisation panneau de chantier pour un montant de 86.40 € TTC
- Devis BABOLAT (LACHASSAGNE) Remplacement de 4 mâts d'éclairage public parvis Hôtel de ville –pour 14 819.45 € TTC
- Devis ATC RODRIGUES (BELLIGNAT) Condamnation du chauffage à l'étage du bâtiment le « Le Renouillu » et installation d'un radiateur dans la salle principale du restaurant pour un montant de 1 440 € TTC
- Devis SAS Carrosserie Autoclinique 01 (BELLIGNAT) remplacement vitre MASCOTT – Espaces Vert pour un montant de 323.51 €
- Devis ATECH (MAZIERES EN MAUGES) Achat banc courbe pour aménagement Parvis Mairie pour un montant de 9 132.00 € TTC
- Devis GARRY (VIRIAT) Entretien tondeuse pour un montant de 2 595.61 € TTC

- Devis AME BUREAUTIQUE (OYONNAX) Fournitures de bureau pour un montant de 546.85 € TTC
- Devis SAR (AGNETZ) Achat peinture routière pour un montant de 3 831.36 € TTC
- Devis PERRIER Bernard (IZERNORE) passage Epareuse pour un montant de 6 528.00 € TTC
- Devis APAVE (MONTAGNAT) Vérification Générale Périodique des portes sectionnelles des services Techniques pour un montant de 455.99 € TTC
- Devis ETS GRANGER D. (LE MONTELLIER) Elagage plaine de jeux avec lamier pour un montant de 720.00 €
- Devis France REALISATION (BREGNIER CORDON) Entretien court de tennis pour un montant de 4 296.00 € TTC
- Devis BELTA (OYONNAX) Achat cartouches d'encre – Administration pour un montant de 116.40 € TTC
- Devis TOTAL ENERGIES - Remplissage cuve - Voirie + Espaces Vert pour un montant de 1 224 € TTC
- Devis DARTY (ARBENT) achat d'un Téléphone pour Maternelle Pré de Saules pour un montant de 124.99 € TTC
- Devis ASCO & CELDA (SARREGUEMINES) petit matériel – Maternelle Pré des Saules pour un montant de 182.90 € TTC
- Devis DECATHLON Pro (VILLENEUVE D'ASCQ) pour :
 - 4 Draisiennes – Maternelle des sources pour un montant de 286.96 € TTC
 - Vélo enfant 2 en 1 – Maternelle Pré des Saules pour un montant de 306.98 € TTC
- Devis ZEFELEC (OYONNAX) pour :
 - Mise en conformité Electricité MARPA pour un montant de 1 313.94 € TTC
 - Recherche de panne avec remplacement disjoncteur local associatif pour un montant de 468.48 € TTC

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

2 – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°10 – FORÊT – Délégation de compétence au Maire

Rapporteur : V. RAVET

Mme le Maire fait part du courrier de Mme le Sous-Préfète de Nantua a date du 7 avril, reçu le 14 avril, invitant le conseil municipal à retirer la délibération N° 10 du 30 janvier 2025, celle-ci ne respectant pas les prescriptions légales en vigueur.

Afin de gagner en réactivité et par simplification administrative, le conseil municipal déléguait à Mme le Maire les décisions relatives aux coupes sanitaires et vente de bois du budget forêt. Cette délégation de compétence ne figurant pas parmi les délégations autorisées par l'article L.21.22-22 du CGCT, pourrait être annulée pour excès de pouvoir.

Mme le Maire invite donc le conseil à retirer cette délibération et à se prononcer sur les coupes sanitaires proposé par ONF à savoir :

<u>Parcelles</u>	<u>Produits</u>	<u>Qté estimative</u>	<u>Justification ONF</u>	<u>Destination</u>
9 / 10 / 11 / 24 / 25 /26	Epicéas	1 350 m3	Risque Sanitaire	Mise à disposition bois sur pied
25 / 15	Epicéas	198 m3	Risque Sanitaire	Mise à disposition bois sur pied

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les coupes sanitaires à réaliser le plus tôt possible.

DONNE TOUS POUVOIRS à madame le maire pour signer les documents s'y rapportant.

3 – VENTE LOCAL COMMERCIAL ILOT DU LAVOIR – 2 bis Place de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du commerce ou était installée l'agence immobilière, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble « Ilot du laveur » au 2 bis place de l'hôtel de Ville, d'une superficie de 98 m².

Suite à la liquidation judiciaire du locataire, le local est libre de toute occupation.

Madame le Maire fait part de la proposition d'achat reçue de Mme FAVRE Magalie, qui souhaiterait y installer son institut « PHYSIC BEAUTE. »

Madame le Maire présente l'Avis des domaines en date du 13.03.2025, faisant état d'une estimation à 105 000 € avec une marge d'appréciation de 10%.

Madame le Maire propose de vendre ledit local au prix négocié de Mme FAVRE de 100 000 €. **Les frais de notaires étant à la charge de l'acquéreur.**

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

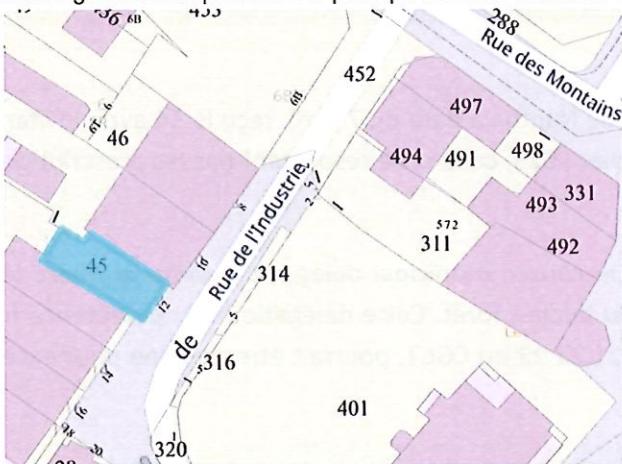
AUTORISE la vente dans les conditions désignées ci-dessus avec Mme FAVRE Magalie avec faculté de substitution d'une société dont elle sera actionnaire.

DONNE TOUS POUVOIRS à Madame le Maire pour procéder aux formalités utiles à cette transaction.

4 – Avis sur Vente de logement par SEMCODA

Rapporteur : V. RAVET

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de SEMCODA le 5 Mai dernier par lequel SEMCODA interroge la municipalité sur le principe de mise en vente d'un logement situé 12 Rue de l'Industrie



Madame le Maire rappelle que le bailleur propose la vente de logements conventionnés, qui ne peut se faire que sur la base d'un accord collégial entre le bailleur, la Commune et la Préfecture.

La Commune, suite à la proposition du bailleur, délibère sur l'autorisation de mise en vente et la Préfecture autorise ensuite en dernier ressort ou non la mise en vente.

L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place, s'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL donne, à l'unanimité, un avis favorable à la vente dudit logement par le bailleur.

5 – SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES – Contrat de ville 2024.2030 – PROGRAMMATION 2025

Rapporteur : V. RAVET

La programmation 2025 a été lancée lors du déjeuner Politique de la Ville du 02 juillet 2024, dans un contexte d'harmonisation avec le dispositif de la Cité Educative (année civile, ateliers thématiques communs pour les porteurs de projets, calendrier des instructions et des instances sur les mêmes temporalités...).

L'appel à projets 2025 est venu conforter les enjeux et les priorités posées par le Contrat de Ville 2024-2030, signé le 25 septembre 2024.

En effet, tous les acteurs du territoire sont mobilisés pour ces six années autour de :

- **6 thématiques** : vivre ensemble, cadre de vie, développement économique et accompagnement vers l'emploi, éducation/parentalité, santé, ingénierie Politique de la ville
- **5 axes transversaux** : égalité Femmes/Hommes, lutte contre toutes les discriminations, transition écologique, valeurs de la République, co-construction/mobilisation partenariale/participation citoyenne.

Tous les financeurs ont souhaité également porter une vigilance particulière sur les actions relatives à la santé et à l'emploi.

47 actions ont été déposées par les porteurs de projets pour un **coût total de ces dernières s'élevant à 1 590 305,56 €**. Les partenaires signataires du Contrat de Ville (Etat, Département, Agglomération, Communes, bailleurs et CAF) et les Conseils Citoyens d'Oyonnax et Bellignat se sont réunis :

- Via les comités de lectures propres à chacun d'entre eux.
- 1^{er} COTECH : 26 mars
- 2^{ème} COTECH : 27 mars
- COPIL : 17 avril 2025

Pour 2025, il est proposé de retenir **43 projets**, pour un **montant de financement total attribué de 434 300 €**.

Ce montant est en baisse par rapport à 2024 en raison du contexte national du vote tardif du budget de l'Etat, de ses consignes de rigueur budgétaire et d'effort de guerre. Il intègre donc l'enveloppe pré fléchée par la DDETS de l'Ain, sous réserve des crédits de l'Etat qui seront prochainement effectivement attribués à l'échelle départementale.

Pour les autres financeurs qui ont maintenu leurs crédits Politique de la Ville, ce choix s'est effectué sur la base d'une analyse :

- De la pertinence des actions avec les objectifs du Contrat de Ville 2024-2030.
- De l'articulation avec les actions de la programmation 2025 de la Cité Educative.
- Des réponses apportées aux besoins exprimés par les habitants (via les Conseillers Citoyens et les concertations organisées tout au long de l'année).
- De la capacité des différents porteurs de projets à proposer des modalités d'actions permettant d'aller à la rencontre des habitants des quartiers prioritaires, et de se coordonner avec les autres partenaires de terrain.
- Des bilans annuels 2024 des actions reconduites.

Cette programmation 2025 acte les crédits d'intervention de

- Haut Bugey Agglomération 82 500 €
- L'Etat : 217 800 €, sous réserve cette année, des crédits qui seront effectivement attribués à l'échelle départementale via la DDETS de l'Ain.

- Département de l'AIN: 39 500 €.
- Bailleurs sociaux Dynacité : 28 000 € / Semcoda : 28 000 € / Logidia : 3 000 €
- CAF : 17 500 €

Des moyens de droit commun sont également mobilisés par ces différents partenaires en complément des crédits spécifiques de la Politique de la Ville : notamment en ce qui concerne notre territoire, par HBA, les communes d'Oyonnax, de Bellignat

Vous trouverez ci-après le tableau global faisant apparaître la répartition des financements par financeur.

Mme le Maire présente ci-dessous, les projets sur lesquels il est proposé de mobiliser des financements de la ville de BELLIGNAT

	INTITULE ACTION	PORTEUR PROJET	ACTIONS	Coût total	Subv. Ddée	Subvention
Développement économique / accompagnement à l'emploi	Plateforme de la réussite	SPORTS ET METIERS 01	<p>Permettre le raccrochage en formation ou en emploi des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans.</p> <p>Les missions viseront à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer leur sentiment d'utilité et d'appartenance à la société, - Consolider leur "savoir être" - Valoriser leurs acquis et développer leurs compétences - Proposer des outils pour valoriser leurs expériences et les compétences identifiées - Permettre l'acquisition de connaissance par l'action 	71 550 €	21 000 €	1 500 €
	Les visages derrière les chiffres	BGE Perspectives	<p>Identifier "qui" sont les entrepreneurs (H/F) en activité dans les QPV de HBA pour :</p> <p>Mieux les mettre en lien avec leurs pairs (dont hors QPV) d'une part, Mettre en lumière leurs parcours pour favoriser l'identification à des "rôles modèles" par les habitants, Et faciliter leur montée en compétences pour consolider leur activité</p>	10 078 €	5 078€	1 000 €
	Préparation à l'examen du DELF A2/B1 - Formation linguistique accélérée	GO-ON formation	<p>Remise à niveau linguistique pour amener les personnes au plus près des exigences du diplôme</p> <p>Préparation linguistique à l'examen oral et à l'examen écrit</p> <p>Appropriation des modalités de l'examen du DELF</p> <p>Attester des compétences et les valoriser pour accéder à l'emploi durable</p> <p>Passer l'examen du DELF</p>	7 944 €	4 500 €	1 000 €

Vivre Ensemble	Le Conseil Citoyen au service de toutes les cultures	Centre Social et Culturel Jacques Prévert	Promouvoir la citoyenneté Lutter contre les discriminations Créer du lien social Permettre une meilleure interconnaissance entre les cultures Découvrir l'histoire de différents pays et leurs liens avec la France	8 000 €	6 000 €	2 000 €
	Insertion sociale par le français	Centre Social et Culturel Jacques Prévert	En fonction des compétences déjà acquises en langue française, les objectifs diffèrent selon les participants. Pour les débutants, il s'agira d'arriver à comprendre et se faire comprendre en français, aborder la lecture et l'écriture Participants d'un niveau intermédiaire, l'apprentissage portera plus sur un perfectionnement : améliorer leur pratique orale et écrite en langue française, devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne (prendre RDV par tél ou en ligne, rédiger un chèque, remplir un formulaire administratif...)	36 000 €	25 000 €	2 000 €
	Accès au sport	Centre Social et Culturel Jacques Prévert	Lever les freins à la pratique d'une activité physique Faire des activités physiques des socles pour une mise en confiance des personnes et un travail sur l'estime d'elles-mêmes ainsi qu'un lien avec leur santé Faire des activités sportives des occasions de rencontres et d'échanges entre les habitants de la commune Changer l'image du quartier	14 740 €	6 000 €	1 000 €
TOTAL Vivre ENSEMBLE						5 000 €

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'ADOPTER la programmation 2025 du Contrat de Ville HBA Oyonnax/Bellignat 2024-2030
- DE VERSER les subventions communales conformément au tableau de programmation à hauteur de 8 500 €
- D'AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents relatifs au versement des subventions du Contrat de Ville HBA Oyonnax/Bellignat 2024-2030.

6 – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2024 / 2025

Rapporteur : C. NIOGRET

Il est rappelé au Conseil qu'en vertu de l'article 23 de la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 modifiée par l'article 37 de la loi n° 8629 du 09 Janvier 1986 et par l'article 11 de la loi n° 86972 du 19 Août 1986 et en application des circulaires préfectorales des 28 Mars, 30 Mai, 26 Août 1986 et 22 Septembre 1988 et 29 Septembre 1989, obligation est faite aux Communes de résidence des élèves de participer aux frais de fonctionnement des écoles de la Commune d'accueil de ces élèves lorsqu'ils bénéficient d'une dérogation scolaire.

En vertu de ces principes et ne prenant en compte que les frais de fonctionnement tels qu'ils ont été définis dans la loi sur la base du compte administratif, il apparaît que le coût d'un élève scolarisé dans notre Commune s'élève à :

♣ Maternelle	3 103.46 €	(109 élèves)
♣ Primaire	1 272.72 €	(215 élèves)

Pour l'année scolaire 2023/2024 le coût par élève était de 2 682.82 € en maternelle et 1 576.72 € en primaire.

Suite aux accords intercommunaux, il sera demandé aux Communes ayant des enfants scolarisés à BELLIGNAT, la somme suivante :

Commune ayant une Structure Scolaire

♣ Maternelle	<u>3 103.46</u> 2	=	1 551.73 €
♣ Primaire	<u>1 272.72</u> 2	=	636.36 €

Commune n'ayant pas de structure scolaire

♣ Maternelle	<u>3 103.46 X 2</u> 3	=	2 068.97 €
♣ Primaire	<u>1 272.72 X 2</u> 3	=	848.48 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer le tarif ci-dessus défini aux Communes environnantes dont les enfants sont scolarisés dans les écoles primaires et maternelles de la Commune.

7 – PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE

Rapporteur : C. NIOGRET

Madame NIOGRET rappelle que par délibération du 28.10.2021, la Municipalité décidait de mettre en œuvre le dispositif « PETITS DEJEUNERS » à l'école à partir du 15.11.2021 pour l'année scolaire 2021/2022.

Considérant qu'il était primordial de promouvoir la santé à l'école et que ce dispositif donnait satisfaction, le Conseil municipal a reconduit l'action sur les années scolaires suivantes,

CONSIDERANT que le dispositif mis en place donne satisfaction

CONSIDERANT que désormais l'organisation est en place

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission scolaire du 29/04/2025

Compte-tenu des incertitudes actuelles, Madame NIOGRET propose au Conseil Municipal de reconduire l'expérience sous réserve de la reconduction du dispositif par l'éducation nationale.

Il est proposé de poursuivre l'organisation des petits déjeuners dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir :

- Classe de Maternelle de la Moyenne et Grande section de l'école des Sources et de l'école du Pré des Saules.
- Classe de Primaire du CP à CM2 de l'école des Sources et de l'école du Pré des Saules.

Ecole des Sources :

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire à 8 heures pour tous les élèves inscrits sauf les élèves du bus qui déjeuneront à 8H20 sur le temps scolaire.

Ecole du Pré des Saules

Petits déjeuners sur le temps extra-scolaire uniquement – de 8H à 8H20 –

Ce dispositif prend pleinement son sens dans le cadre des cités éducatives dont le label a été renouvelé. Chaque élève pourra ainsi bénéficier **1 fois par semaine** d'un petit déjeuner **gratuit et équilibré**.

Dans l'hypothèse d'un renouvellement du dispositif, Madame NIOGRET propose donc de conventionner avec le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports (MENS) pour l'année scolaire 2025/2026, avec un prévisionnel de 90 petits déjeuners / semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- Approuve la poursuite du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la commune.
- Autorise Madame le maire à signer une convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » sur la commune de BELLIGNAT, avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, ainsi que les éventuels avenants et toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- Autorise Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes et à percevoir la subvention.

8 – Garantie d'emprunt DYNACITE / CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

– Emprunt N°169915

Rapporteur : V. PITTON

Mme PITTON rappelle que Dynacité réhabilite 45 logements situés 1.3.5 Rue Vinci et 1 Verne, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier du Pré des Saules.

Pour cette opération, un prêt PAM (Prêt Avance Mutation) de 2 316 000 € a été contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, pour lequel la mairie est appelée en garantie à 100%.

Le Conseil Municipal,

Vu Les articles L2252-1 et L2252-2 du code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu le Contrat de Prêt N° 169915 en annexe signé entre : DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE BELLIGNAT accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 316 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 169915 constitué d' 1 Ligne de Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 316 000,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil, à l'unanimité, s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

9 – DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX DE MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC Pacte de territoire CD01 au titre de transition écologique

Rapporteur : B. VINCENT

Monsieur Benoit VINCENT, Maire Adjoint en charge de l'environnement et des économies d'énergie rappelle au conseil municipal que comme chaque année, une somme a été affectée à la modernisation de l'éclairage public, dans le cadre de la politique d'économie d'énergie et de respect de l'environnement. Comme suite à la volonté du conseil Municipal d'accélérer la cadence d'intervention sur le parc d'éclairage public, il propose de renouveler 125 points lumineux et de solliciter les subventions s'y rapportant :

Ces dépenses sont éligibles au pacte de territoire 2024.2026 du conseil départemental au titre de transition écologique, avec un taux d'aide de 20%. Ces dépenses ne sont plus éligibles au fond vert en 2025.

M. Benoit VINCENT propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés cette année.

💡 Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public (remplacements de luminaires âgés de plus de 25 ans) par des Leds sur les secteurs suivants

- Avenue d'Oyonnax	7 700 €
- Route de Groissiat	17 325 €
- Route de la Forge	20 405 €
- Route d'Izernore	3 080 €
TOTAL	48 510 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE ce projet.
- VALIDE LE PLAN DE FINANCEMENT joint
- DECIDE de solliciter l'aide du conseil départemental dans le cadre du pacte de territoire au titre de la transition écologique.

10 – VIDEOPROTECTION 2025

Rapporteur : B. VINCENT

M. Benoit VINCENT indique que la commune de BELLIGNAT souhaite poursuivre le développement de son système de vidéoprotection, afin de couvrir l'ensemble de la commune et d'améliorer la vidéoprotection des zones identifiées comme nécessaires.

La commune est aujourd'hui dotée de 39 caméras supervisant 45 vues différentes sur 2 périmètres le « Pré des Saules » / et le « Centre-ville » et 2 secteurs « Castellion » et « Gare ».

Un nouveau secteur a été identifié, sur l'Avenue d'Oyonnax. Il s'agit du secteur du « Verclet » et des modifications/ajout sont proposés au système actuel en place.

Ce projet consiste donc en

- L'ajout de 2 caméras dont 1 à lecture de plaque pour l'avenue d'OYONNAX, (Carrefour rue du Stade/Avenue d'Oyonnax/ Rue de la Courbe) aujourd'hui seule entrée de ville non vidéo-surveillée. Cela permettra une surveillance de l'ensemble de l'Avenue d'Oyonnax.
 - Le remplacement d'une caméra sur le Parking Vinci par un dôme (lutte contre les dépôts sauvages Vinci/ Denis Papin), le déplacement de deux caméras Rue Jules Vallès (future aire de jeux), l'ajout d'un dôme en centre-ville, l'ajout d'une caméra à lecture de plaques sur le secteur de la Gare (carrefour de l'Avenue de la Gare/ Rue de l'Ange).
- pour un montant HT de 11 094 € HT

Ce projet finalisé complétera le dispositif existant et de fait la commune sera alors dotée de 43 caméras pour un total de 49 vues.

Monsieur Benoit VINCENT propose au conseil Municipal de faire appel au CONSEIL DEPARTEMENTAL 01, dans le cadre du Pacte de TERRITOIRE 2024.2026, pour le financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE LE PROGRAMME DE VIDEOPROTECTION 2025

AUTORISE Mme le MAIRE à déposer le dossier de subvention

11 – TARIFS Résidence DALLEX-ALLOMBERT au 01.07.2025

Rapporteur : C. GUILLAUBEZ

Madame Chantal GUILLAUBEZ rappelle que les logements de la résidence sont conventionnés et qu'une circulaire relative à la fixation des loyers maximaux des conventions fixe chaque année la valeur maximale des loyers à facturer. Pour rappel à compter du 1^{er} janvier 2025 les loyers sont :

567.82 € pour un T1 bis

600.34 € pour un T2

VU l'arrêté du 23/12/2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées fixant l'augmentation du prix des prestations au maximum en 2025 à 3.21 % par rapport à l'année précédente.

Madame GUILLAUBEZ Chantal, propose les évolutions tarifaires suivantes à compter du 1^{er} juillet prochain.

Concernant les **charges communes**, (personnel, électricité, télésurveillance, ...), qui viennent s'ajouter au loyer, elle propose de les fixer mensuellement à :

- 544.30 € pour les T1 bis (au lieu de 527.40 €)
- 692.30 € pour les T2 (au lieu de 670.85€)
- 917.70 € par couple pour les T2 (au lieu de 889.20€)

Les résidents peuvent s'ils le souhaitent prendre leur repas en collectivité. Il convient donc aussi d'en définir les tarifs. Madame Chantal GUILLAUBEZ propose de fixer les prix ainsi :

- Petit déjeuner : 2.90 € (au lieu de 2.85 €)
- Déjeuner : 10.40 € (au lieu de 10.10 €)
- Dîner : 5.60 € (au lieu de 5.45 €)

Elle propose de déterminer le prix des accueils spécifiques qui se composent de :

- L'accueil temporaire (chambres meublées) : forfait de 66.30 € (au lieu 64.30 €) par jour.
- L'accueil de proximité :

- Repas sans animation : 14.10 € au lieu de 13.70 €
- Repas avec animation : 16.95 € au lieu de 16.45 €
- Repas soir : 7.50 € au lieu de 7.30 €

Concernant l'entretien du linge, les résidents peuvent solliciter l'équipe de la résidence, Madame Chantal GUILLAUBEZ propose de facturer un forfait de **14.70 €** comprenant la lessive, le séchage, le repassage. (Au lieu de 14.25 €)

Pour le ménage dans les appartements, elle rappelle que les agents de la résidence peuvent intervenir et qu'il convient aussi de fixer un tarif horaire : **18.65€ / heure** (au lieu de 18.10€)

Le taux horaire pour l'accompagnement spécialisé est aussi fixé à **18.65 €** (au lieu de 18.10 €) l'heure (même tarification que le ménage)

Enfin, Madame Chantal GUILLAUBEZ rappelle que les résidents peuvent convier les proches à déjeuner et à dîner. Elle propose donc que le prix du repas les concernant soit facturé 17.50 € le midi et 9.05 € le soir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE LES TARIFS ci-dessus énoncés, applicables dès le **1^{er} juillet 2025**
DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

12 - JURY D'ASSISES 2026

Rapporteur : V. RAVET

Mme la Préfète nous a fait parvenir son arrêté fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises du département de l'Ain pour 2026. En vue d'établir les listes préparatoires, nous sommes appelés à réaliser le tirage au sort à partir de la liste électorale.

Dans les communes de 1300 habitants et plus, il est procédé à la désignation d'un nombre de jurés triple ce celui fixé par l'arrêté.

Ainsi, NEUF personnes ont été tirées au sort :

BOUCHERY		Jean-Pierre	11 Impasse Roger Vailland
CERAN		Alain	331 Rue de la Fontanelle
CLERMONT		Bernard	48 Route de la Forge
FLEURANCE		Evelyne	3 Rue Victor Hugo
JACQUIN		Sébastien	3B Place de l'Hôtel de Ville
MAITRE	Ep. LACROIX	Christiane	6 Place Mallarmé
RUDE-SIGNORET	Ep. NABAIS	Maryline	02 Rue Denis Papin
TRAN		Jacky	08 avenue d'Oyonnax
VACHERESSE		Jean-Pierre	3B Rue du Centre

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND CONNAISSANCE DU TIRAGE AU SORT et CHARGE Mme le MAIRE de procéder à la publicité qu'il convient.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

SOCIAL

MARPA : Rénovation DU T1 terminée. Le T2 libéré en fin de mois, sera rénové dans la foulée. La sté AM Nettoyage viendra prochainement faire un essai pour le nettoyage du sol de la salle de sain très encrassé. Organisation de la semaine du sport à la Marpa du 30.06 AU 04.07.2025

CSJP :tenue de l'Assemblée générale le 20.05. 2025 – rapport d'activité du centre disponible. Election du bureau lors du CA du 26 mai : Reconduction du bureau à l'unanimité. Parmi les actions programmées : La révision du règlement intérieur. Afin de travailler sur le Projet social 2026 – 2030 (5 ans) , un Séminaire de 2 jours (les 13 et 14 juin) est organisé. Bilan du projet actuel et évolution.

SCOLAIRE

KERMESS : Pré Des Saules le 20.06.2025 en soirée

Dispositif anti-gaspi : nos écoles sont arrivés 4^{ème} / 36 écoles Poursuite du dispositif.

Conseil Municipal des Enfants : demain jeu de piste dans BELLIGNAT.

Voyage à QUIBERON : photo transmise au CD 01

CULTURE SPORT

5.06 : CONCOURS Pétanque

13.06 : Fête de la musique (sou / cos et comité) Coline B + UFO

14.06 : Concert pourquoi pas moi

27 et 28 juin : championnat caisse à savon – 17 associations organisatrices (Bellignat et Groissiat) – 150 bénévoles – Répartition des tâches en cours ... Réunion avec la ligue demain. Besoin de bénévoles pour aider et notamment pour l'encadrement et la logistique. Ouverture des festivités le vendredi soir avec le pot de la ligue sur le parvis de la Mairie. Remise des prix le dimanche soir sur le parking du complexe. Présence vivement souhaitée des membres du Conseil Municipal lors du week-end.

14.07 : REPAS + animation MARCOS

26 et 27/07 : fête patronale

TRAVAUX

Forêt : Coupe impressionnante Pour l'instant nous n'avons pas d'information pour estimer les recettes. (Volume de ce qui a été exploité en forêt noire ? qualité ? etc...) Daniel MILLET indique être en attente des informations pour la pose des panneaux PRS (Position pas encore définies)

Animation RUCHES au Pré de la ferme pour LES ÉCOLES Jeudi

Toit Police Municipale : terminé - nidification des hirondelles non touché

Sécurisation du Toit de la ferme : ok – côté sud à terminer.

TOITURE PRE des SAULES : intervention pendant les vacances scolaires.

RUE du STADE : Peintures non terminées – passage de l'enduit taloché non effectué ... vendredi ????

Campagne voirie en cours .

Peinture routière garantie 3 ans terminée (VIA SYSTEME): Rue de l'Ange – Oyonnax - VERDUN

Peinture restau scolaire : revoir les coloris

Parvis Mairie : report de la réalisation du béton désactivé à jeudi selon météo.: intervention EUROVIA mercredi ? Le 28.05.2025 Changement de 2 pierres abimées..... Des « malfaçons », ou défauts sont constatés. Sur le pignon : pavés 10x10 et pavés 20x10 fissurés – ébréchésdalles podotactiles noires peu esthétiques, dalles abimées, etc.... Il est décidé de procéder à la réalisation du béton désactivé puis demander le changement des pierres abimées.

BUDGET

Véronique PITTION indique rapidement les Engagements budgétaires réalisés en Investissements : Subvention vélo sans âge – Illumination Façade mairie – Mise en conformité Mairie – Pavé lumineux Pré Des Saules – Travaux Appartement Police Municipale (remplacement fenêtre et volet + réfection salle de bain) - Signalisation routière – Borne escamotable festivités – Matériel des services – Matériel des écoles – MARPA frigo et Boitier GSM. Espace Vallès - Parvis Mairie – Campagne de voirie – Travaux rue du stade – Travaux électriques sur ferme Travaux sur toitures des bâtiments.

Le Secrétaire de Séance,

Daniel MILLET



Le Maire,

Véronique RAVET

